

**CONSEIL DU BUREAU
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L' AISNE**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2024

L'AN 2024, le 12 NOVEMBRE, les membres du Bureau de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au lieu ordinaire des séances.

Etaient présents :

M. GRZEZICZAK, Président.

M. DELHAYE, Mme MARICOT et M. MUZART, Administrateurs.

Pouvoirs : M. CREMONT, Administrateur, à M. GRZEZICZAK
M. LIEZ, Administrateur, à M. GRZEZICZAK.

Absent : M. RAMPELBERG, Vice-Président.

Assistés de : M. DOURLEN, Directeur Général.

Mmes BEGAT, MOINAT et PLANCKAERT, MM. ROBERT, SIMONNOT et TOMBOIS,
Directeurs de services.

Mmes HERMI, Responsable Gouvernance et PESCE, Chargée des Politiques
Locales.

Début de séance à 10 h 00 – le quorum étant atteint, sous la présidence de Monsieur Freddy GRZEZICZAK, Président.

ORDRE DU JOUR

CIRY-SALSOGNE – RUE DE MONTPELLIER – CONSTRUCTION D'UNE QUINZAINE DE LOGEMENTS – LANCEMENT DES ETUDES DE FAISABILITE

La commune de Ciry-Salsogne a sollicité l'OPH de l'Aisne pour engager des études sur un terrain dont elle est propriétaire – parcelle ZC 36 d'environ 4.400 m², située rue de Montpellier.

Le Comité de pré-engagement, lors de sa séance du 22 mai 2023, s'est prononcé en faveur d'un projet de construction d'une quinzaine de logements locatifs individuels.

L'étude de capacité réalisée a confirmé ce potentiel ; toutefois, il convient de poursuivre les études afin d'affiner les orientations finales, d'en déterminer le coût et le plan de financement.

Ainsi à l'instar de toutes les opérations menées par l'OPH de l'Aisne, une contribution sera sollicitée auprès de la collectivité (commune ou communauté d'agglomération) à hauteur de 2,5 % du prix de revient (commune de moins de 5000 habitants) sous quelque forme que ce soit (terrain, équipements, participation financière).

Au vu de ce préambule il y a lieu :

- d'engager les études nécessaires à la réalisation de cette opération,
- de passer un contrat de maîtrise d'œuvre et passer des commandes diverses,
- et de signer tous les actes relatifs à la bonne exécution du montage de cette opération.

Il est proposé au Bureau d'autoriser le Directeur Général à :

- lancer les études nécessaires à la réalisation de cette opération,
- passer un contrat de maîtrise d'œuvre et des commandes diverses,
- et effectuer toutes les démarches et signer tous les actes relatifs à la bonne exécution de ce projet.

Le Bureau sera ensuite sollicité pour valider le montage et le bilan financier de cette opération.

A l'appui des informations complémentaires fournies, le Bureau, à l'unanimité des votants, donne son accord aux propositions ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
Freddy Grzeziczak.

